

CHAPITRE 10

CONCLUSION

CONCLUSION

Face au dossier préparé par le Maître d'ouvrage considéré par la Commission Etude de l'ACIPA comme un document publicitaire affirmant sans prouver, il fallait produire un contre dossier plus étoffé, plus vrai, plus actuel et permettant d'apporter aux populations concernées les éléments objectifs sur ce projet.

Notre position exprimée depuis de plusieurs mois est confortée à ce jour par les réactions de certains maires qui jugent le dossier officiel comme dissimulateur et flou et qui se sentent être pris pour des demeurés.

Nous aussi nous ne voulons pas être pris pour des imbéciles qui " goberaient " sans restriction les mensonges, les erreurs, les oublis volontaires ou non.

Le Dossier des 80000 citoyens , Toute la Vérité a été réalisé par une équipe de 16 personnes motivées, intellectuellement musclées, ayant consacré beaucoup de temps pris sur leur vie privée et apporté aussi leur contribution financière aux dépenses de téléphone, d'abonnement internet, de papiers, de cartouches d'imprimantes, de déplacements voiture !!

Nous pouvons dire que nos moyens sont dérisoires au regard de ceux mis en œuvre par l'Etat représentant, selon nos sources, entre 15 et 23 millions € !!! Mais qu'importe, nous avons pour nous la satisfaction d'apporter dans notre dossier une analyse objective étayée par des preuves irréfutables !

L'ACIPA a proposé à la Commission Particulière de Débat Public en mai 2002 et en juillet 2002 un projet chiffré d'étude indépendante et contradictoire permettant de tout remettre à plat en répondant aux questions fondamentales :

Faut-il un nouvel aéroport dans l'Ouest de la France ?

Si oui, quels seraient les positionnements et les solutions alternatives envisageables ?

Evaluer, critiquer la pertinence du site de Notre Dame des Landes

Aucune réponse positive, si ce n'est une proposition d'expertise au rabais !!!

Le dossier des 80000 Citoyens vivra tout au long de la procédure de Débat public et il servira de support à la stratégie politique et juridique de notre Association.

L'aménagement du Territoire, la Protection de la Nature, la Qualité de vie, le Développement durable, le Développement économique au bénéfice des habitants de la Région doivent être une priorité pour toute décision politique .

Le dossier officiel du Maître d'ouvrage ne répond en rien à cette nécessité et ne veut privilégier que des intérêts dissimulés au bénéfice des porteurs du projet. Il affirme sans jamais démontrer, il justifie en s'appuyant sur des études partisans. Il omet de rapporter les éléments qui pourrait induire un effet négatif !!

On ne peut dans un Débat être juge et partie